

Arts plastiques

Les aides individuelles aux artistes

Conformément au Décret n° 2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes et sur avis d'une commission consultative constituée de personnalités qualifiées, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France attribue chaque année, aux artistes en activité dans tous les domaines des arts plastiques (peinture, dessin, sculpture, installation, performance, photographie, vidéo, graphisme, design) et résidant en Île-de-France, des aides individuelles à la création (AIC) et des allocations d'installation d'atelier pour des travaux d'aménagement et l'acquisition de matériel (AIA).

- **l'Aide individuelle à la création ou « AIC »** permet aux artistes, soit de mener une recherche artistique, soit de prolonger leur démarche artistique pour rendre possible la finalisation d'un projet précis. En revanche, il ne s'agit pas d'une aide à la diffusion (exposition, édition) ni d'une aide à la communication. **Le formulaire de candidature pour l'AIC est mis en ligne en décembre ou janvier pour une date limite de réception des dossiers début mars.**

- **l'Allocation d'installation d'atelier pour des travaux d'aménagement et/ou l'acquisition de matériel ou « AIA »** permet aux artistes de financer des travaux d'aménagement de leur lieu de travail, d'acheter du matériel structurant nécessaire à la pratique de leur activité. **Le formulaire de candidature pour l'AIA est mis en ligne en décembre ou janvier pour une date limite de réception des dossiers à la mi-juin.**

Modalités de dépôt des dossiers : exclusivement aux jours et horaires indiqués dans le formulaire de l'année en cours.

Les dossiers doivent obligatoirement porter la mention « **AIC** » ou « **AIA** » / **année de l'exercice / DRAC Île-de-France, Service des arts plastiques** et peuvent :

- **être envoyés par courrier postal**
« **AIC** » ou « **AIA** » / **année de l'exercice, DRAC Île-de-France, Service des arts plastiques**
45-47 rue Le Peletier - 75 009 Paris
- ou
- **être déposés à l'accueil de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**
« **AIC** » ou « **AIA** » / **année de l'exercice, DRAC Île-de-France, Service des arts plastiques**
45-47 rue Le Peletier - 75 009 Paris

Télécharger les formulaires ci-contre